

# Les enfants, victimes des disputes parentales

► **Les services SOS Enfants ont reçu 5.167 signalements de maltraitance durant l'année 2016.**

► **Une nouvelle catégorie apparaît : les enfants exposés aux conflits ou violences entre leurs parents.**

Une femme enceinte qui protège son ventre des coups de son conjoint. Un couple qui se déchire, hurle, se frappe. Les enfants, jouant dans la pièce d'à côté, ne recevant certes aucun coup directement, en sont-ils préservés pour autant ? Non. Depuis longtemps, l'impact traumatique sur l'enfant est une réalité reconnue sur le plan clinique. Dans leur rapport 2016, dont *Le Soir* a pu consulter les chiffres, les équipes de SOS Enfants ont pour la première fois intégré ce type de maltraitance. A côté des violences psychiques, physiques, sexuelles ou des situations de négligences, l'exposition aux « violences conjugales et conflits conjugaux exacerbés » constitue donc désormais une catégorie de maltraitance prise en compte dans les chiffres.

Il s'agit d'ailleurs du type de maltraitance le plus diagnostiqué, devant les négligences graves et la maltraitance sexuelle. C'est aussi la seule catégorie de maltraitance où les violences diagnostiquées sont supérieures aux violences signalées. En règle générale, tous les signalements n'aboutissent pas à une confirmation des violences soupçonnées (lire ci-contre). A l'inverse, dans le cas de l'exposition aux conflits, les 14 services SOS Enfants actifs sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont diagnostiqué deux fois plus de situations que ce qui avait initialement été signalé. Il est ainsi vraisemblable qu'après ana-

lyse d'un signalement pour violence physique par exemple, les équipes observent que l'enfant n'est pas lui-même victime de coups mais évolue dans un contexte de violences conjugales. Ce qui n'est évidemment pas sans impact sur l'enfant.

## Des mécanismes de reproduction

L'exposition aux violences peut commencer très tôt... C'est-à-dire avant la naissance de l'enfant, dès la vie intra-utérine. Dans leurs statistiques, les services SOS Enfants – financés par l'ONE – prennent uniquement en compte les enfants victimes de 0 à 18 ans. Ils ont cependant également traité 689 signalements concernant des enfants auteurs... mais aussi des enfants à naître : des cas de femmes enceintes violentées donc. « Cela va produire un stress important sur le futur enfant, explique Emmanuel De Becker, pédopsychiatre aux cliniques Saint-Luc et responsable de l'antenne SOS Enfants de cet hôpital. Cette surproduction d'hormones de stress aura un impact sur le développement des structures cérébrales de l'enfant, avec des répercussions sur les apprentissages futurs, sur l'intelligence, mais aussi sur l'axe affectif. »

Lorsqu'il naît ensuite dans un environnement toxique, le bébé ne bénéficie pas d'un cadre familial protecteur. « Pour un petit enfant, le lieu de sécurité de base est le cocon familial, censé être bienveillant, développe le pédopsychiatre. Ce n'est qu'en grandissant que le petit enfant va se faire des copains, s'ouvrir au monde extérieur qui, jusque-là, est associé à une menace. Or, lorsque la maltraitance intervient à la maison, la menace est partout. »

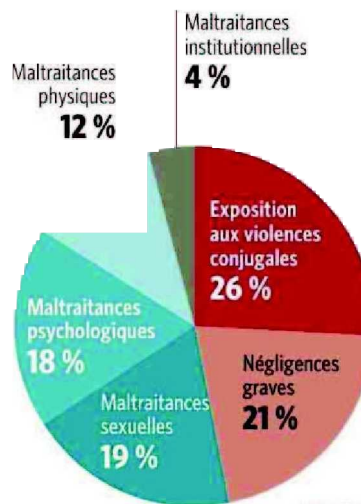
Résultat : des enfants angoissés, stressés, développant des troubles de l'affection... voire devenant eux-mêmes violents. Les risques de reproduction existent en effet, comme l'explique Emmanuel De Becker : « Quand on est petit, on se constitue une identité d'abord par l'imitation. L'enfant va alors faire comme le parent puisqu'il considère que

si papa ou maman le fait, il peut le faire lui aussi. » A l'inverse, d'autres enfants, effrayés par l'agressivité parentale, vont au contraire interioriser cette angoisse, ce qui peut mener à des dépressions, et ce dès le plus jeune âge.

Peur des relations, manque de confiance en soi, agressivité, troubles de l'attachement : grandir dans un environnement de violences conjugales peut laisser des traces à long terme. « Pendant longtemps, on se disait que si une personne était inadéquate dans ses relations de couple, elle ne l'était pas pour autant dans sa fonction parentale, conclut le pédopsychiatre. C'est à travers les études cliniques qu'on a pris connaissance des impacts sur les enfants. Au départ, on parlait de violence indirecte. Au regard des effets, on peut maintenant parler d'une réelle violence directe sur l'enfant ! » S'il est possible d'accompagner l'enfant d'un point de vue thérapeutique, la priorité reste de mettre fin au contexte de violences lui-même. ■

ELODIE BLOGIE

## Types de maltraitements diagnostiqués



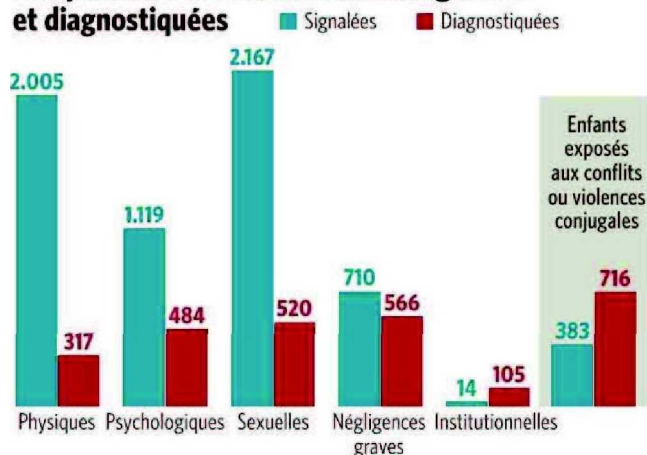
LE SOIR 12/10/17

**COMMENT LES CAS SONT TRAITÉS****Du signalement au diagnostic**

En 2016, 8.605 situations ont été traitées chez SOS Enfants. Il s'agit de situations en cours en 2016 et non uniquement de nouveaux signalements (eux s'élevaient à 5.167). Parmi les situations traitées, 64 % (5.539) portent sur de la maltraitance alors que dans 32 % des cas, les enfants vivent dans un contexte inquiétant sans qu'il y ait de maltraitance constatée. Le reste est composé de signalements pour une demande d'avis, une demande de suivi thérapeutique... La maltraitance est donc présente dans 5.539 des signalements. Certains enfants peuvent être victimes de plusieurs types de maltraitements. C'est ce qui explique le chiffre de 6.398 maltraitements. Enfin, il existe une différence entre les signalements et les diagnostics. Car dans certains cas, il peut plutôt s'agir d'un conflit conjugal ou de précarité.

**Comparaison entre maltraitements signalés et diagnostiqués**

LE SOIR 12/10/17



## le témoin « Il faut tenter de mobiliser la famille »

Christine Monville est coordinatrice de l'équipe SOS Enfants - ASBL CHC Montegnée. Elle est convaincue qu'il est possible de se sortir d'une situation de maltraitance. « J'y crois, sinon je ne ferais pas ce métier depuis 20 ans », confie-t-elle.

Après une première phase de diagnostic, vient la prise en charge thérapeutique. Cela passe généralement par un suivi thérapeutique (cela représente 44 % des indications). Le placement (13 %) et surtout l'hospitalisation (3 %) sont minoritaires. « Il faut tenter de mobiliser la famille dans un premier temps », déclare Christine Monville. Elle reconnaît que c'est « plus compliqué quand la maltraitance est familiale ». Et de poursuivre : « Une personne seule ne peut pas régler le problème qui est multifactoriel. C'est pourquoi nos équipes sont pluridisciplinaires (elles sont composées de juristes, psychologues, psychiatres et assistants sociaux). Ensuite, il faut un engagement des équipes dans le temps. Enfin, il faut nommer les choses correctement et accompagner en créant un maillage autour de la famille. De cette manière, une résolution est possible. » C'est aussi ce que pense Emmanuel De Becker, pédo-

psychiatre aux Cliniques universitaires Saint-Luc à Bruxelles : « Un accompagnement médico-thérapeutique peut en effet amener des parents à adopter des comportements plus justes. La grande majorité des humains ont une capacité à s'interroger. La condition indispensable est que le parent reconnaisse sa violence et l'impact qu'elle a sur l'enfant. S'il y a une volonté de la personne de travailler, alors on peut miser sur le maintien de l'enfant. »

Mais parfois, les équipes sont forcées de constater que malgré la mobilisation, « la sécurité et le bon développement de l'enfant ne sont pas assurés. On évalue les besoins de l'enfant et les capacités des parents à évoluer. Parfois, nous rendons des avis négatifs. Il faut alors trouver d'autres solutions. » Heureusement, ce ne sont pas les cas majoritaires. « Il s'agit toujours d'une équation délicate entre le maintien du lien entre l'enfant et le parent et la protection de l'enfant, relève le Pr De Becker. Il faut éviter un raisonnement binaire entre laisser l'enfant dans un contexte maltraitant ou le placer directement en institution. Il y a tellement de fonctionnements familiaux différents... De nombreux paramètres doivent être rassemblés avant de prendre une décision. » Les équipes de SOS Enfants travaillent en collaboration avec les autres acteurs du secteur d'aide à la jeunesse. Il arrive aussi que les autorités judiciaires interviennent. ■

VIOLAINE JADOUL